

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 13 janvier 2010

Procès-verbal de la session ajournée du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le treizième jour de janvier deux mille dix (2010) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

| | |
|--------------------|---------|
| Gilles D'Amours #1 | présent |
| Rémi Beaulieu #2 | présent |
| Francine Côté #3 | absente |
| Gilbert Dumont #4 | présent |
| André Guay #5 | présent |
| Carol Jean #6 | absent |

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

Les conseillers étaient tous présents à l'assemblée régulière, en conséquence, aucun avis de convocation écrit n'a été fait.

2010-01.15.2 Suite de l'ordre du jour du 5 janvier 2010

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que l'ordre du jour se poursuive et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert en y inscrivant les sujets suivants :

- 13.1 DÉPÔT À TERME –LOISIRS**
- 13.2 PG GOVERN**
- 13.3 EMBAUCHE POMPIER**
- 13.4 MISE EN DEMEURE (ÉGOUT RUE DU PATRIMOINE)**
- 13.5 DÉNEIGEMENT DE SIX CITERNES D'INCENDIE**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2010-01-16.4.10.1 Emprunt par appel d'offre public

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de Cacouna accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire du Parc et Villeray pour son emprunt de 162 500\$ par billet en vertu du règlement d'emprunt 27-09, au prix de 100,00000 échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

| | | |
|-----------|--------|-----------------|
| 5 600\$ | 3.87 % | 20 janvier 2011 |
| 5 800\$ | 3.87 % | 20 janvier 2012 |
| 6 000\$ | 3.87 % | 20 janvier 2013 |
| 6 300\$ | 3.87 % | 20 janvier 2014 |
| 138 800\$ | 3.87 % | 20 janvier 2015 |

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

2010-01-17.4.10.2 Emprunt par appel d'offre public

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt numéro 27-09, la Municipalité de Cacouna souhaite emprunter par billet un montant total de 162 500\$;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 162 500\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 27-09 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 20 janvier 2010;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|-------|---------------------------|
| 2011. | 5 600\$ |
| 2012. | 5 800\$ |
| 2013. | 6 000\$ |
| 2014. | 6 300\$ |
| 2015. | 6 500\$ |
| 2015. | 132 300\$ (à renouveler) |

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Cacouna émette un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 janvier 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les dits amortissements pour le règlement numéro 27-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

HYGIÈNE DU MILIEU

2010-01-18.7.4 Correspondance de M. Richard Royer-Ministère des Transports du Québec

Le Ministère s'est engagé avec la Municipalité dans un projet conjoint de pose d'un aqueduc le long de la route 132, secteur de la route Moreault, dans le cadre du prolongement de l'autoroute 20. Un exproprié dont l'alimentation actuelle en eau est utilisée à des fins de refroidissement des ces équipements n'est pas encore raccordée au réseau. Il demande la collaboration de la Municipalité pour autoriser temporairement cet exproprié à s'alimenter en eau durant une période indéterminée en 2010 (du début de la saison à environ le mois de juin 2010) à même le réseau pour des fins de refroidissement.

Considérant que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Considérant la demande du Ministère des Transports;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise temporairement l'exproprié (Jean-Marc Dubé) à s'alimenter en eau durant une période indéterminée en 2010 (du début de saison jusqu'à environ juin 2010) à même le réseau d'aqueduc pour fins de refroidissement.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisations

Les statistiques des permis généraux et des certificats, sont déposées au conseil pour information générale.

2010-01-19.8.2 Reconduction du programme AccèsLogis

Considérant l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser « la prolongation du programme AccèsLogis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers » (18 novembre 2008);

Considérant que depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Considérant que le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

Considérant que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

Considérant que moins de 200 unités de logement restent à attribuer sur les 3 000 unités AccèsLogis annoncées lors du budget 2009-2010;

Considérant que plus de 10 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés à une absence de financement;

Considérant qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

Considérant qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

Considérant que le programme AccèsLogis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

Il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents

de demander au gouvernement du Québec la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans à compter du budget 2010-2011 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3 000 logements par année.

c.c. Monsieur Laurent Lessard (MAMR), Monsieur Raymond Bachand, Ministre des Finances et Monsieur Jean D'Amours, député.

8.3 Formation du CCU

Madame Ghislaine Daris, mairesse informe le conseil qu'il y a lieu de reformer le comité de CCU. Des démarches sont entreprises avec certaines personnes pour en faire partie.

2010-01-20.8.4 Entreprise de récupération en zone résidentielle

M. Paul Pelletier, inspecteur en bâtiment, urbanisme et environnement, a expédié le 9 juillet 2009 à M. Dany Dumais, un avis lui indiquant que le commerce et service relié à la récupération n'est pas autorisé dans la zone où se trouve sa résidence. Il lui avait donné jusqu'au 15 août 2009 afin de cesser ce type d'opération et enlever de sa propriété tout le matériel relié à cette entreprise.

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil demande à l'inspecteur municipal de faire appliquer le règlement.

2010-01-21.8.5 Demande de prolongement d'un permis de démolition

Monsieur André Guay se retire de la décision prise.

Monsieur Sébastien Guay demande une extension du permis de démolition des immeubles localisés sur le terrain du 335 rue du Patrimoine pour une période d'au moins un an. Le permis venait à échéance en février 2010.

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que ce conseil accepte la prolongation du permis de démolition pour un an soit jusqu'en février 2011 et que Monsieur Paul Pelletier soit autorisé à émettre le permis.

8.6 Commission de protection du territoire agricole

Les Construction Michel Inc.

Un avis de la Commission de protection du territoire agricole du Québec nous informant qu'elle entend accepter la prétention à des droits acquis de nature commerciale en vertu de l'article 101 de la Loi, sur une superficie de 1 744,4 mètres carrés.

En second lieu, si les observations énoncées précédemment reflètent bien la situation, la Commission, après pondération de l'ensemble des critères, considère que le deuxième volet de demande devrait être autorisé avec les conditions suivantes :

-L'autorisation deviendrait effective lorsque les parcelles visées seront remembrées pour former une entité d'une superficie de 3 624,3 mètres carrés;

-Si cette autorisation n'est pas effective à l'intérieur d'une période de 2 ans à compter de la date de décision, elle deviendra caduque et inopérante.

Patricia Bérubé

La Commission de protection du territoire agricole du Québec autorise l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour une clinique vétérinaire, d'une partie du lot 153 et du lot 153-2, du cadastre de la paroisse de Cacouna, d'une superficie approximative de 2 300 mètres carrés.

Ferme Avicole Guy Daris

La déclaration datée du 13 octobre 2009, produite à la Commission pour procéder au lotissement ou à l'aliénation d'une superficie à l'égard de laquelle ils invoquent un droit aux articles 101 et 103 de la loi, a fait l'objet d'une vérification. L'acte intervenu le 11 décembre est conforme à la loi.

2010-01-22.8.7 Demande de paiement provisionnel pour l'année 2010 par la MRC

Une demande de paiement provisionnel de la MRC de Rivière-du-Loup concernant l'entente intermunicipale en matière d'inspection pour un montant de 6500\$. Le tout sera tenu compte lors de la transmission des quotes-parts à la fin de février 2010.

Il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que ce conseil accepte de verser un premier versement de 6 500\$ sur la quote-part en matière d'inspection à la MRC de Rivière-du-Loup pour 2010.

2010-01-23.8.8 Adhésion à la Palée 2009-2012

Une demande du centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup afin que notre municipalité adhère au Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2009-2012 de la MRC de Rivière-du-Loup

Considérant que le PALÉE s'avère indéniablement un outil de référence de premier plan pour un développement socioéconomique cohérent et harmonieux de la MRC;

Considérant que le PALÉE résulte d'une démarche de consultation et de concertation des acteurs et actrices du développement du territoire de la MRC;

Considérant que le PALÉE reflète les enjeux et les défis de développement du territoire;

Considérant que le PALÉE tend à orienter l'action de tous vers une vision commune du développement local du territoire de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna s'engage à utiliser le PALÉE 2009-2012 comme outil de référence et comme guide dans les réflexions menant à l'élaboration de son plan d'action, de sa planification stratégique ou encore de ses futures actions.

LOISIRS ET CULTURE

9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Étant donné qu'aucun coordonnateur en loisirs est en poste présentement, il n'y a pas de rapport à déposer au conseil pour ce mois-ci.

2010-01-24.9.2 Soumissions boyaux d'arrosage

Dépôt de deux soumissions pour 4 boyaux d'arrosage pour remplacer les boyaux qui sont défectueux afin d'arroser la patinoire.

-BOIVIN 598.80\$ plus taxes

-AÉRO-FEU 580.00\$ plus taxes

Il est proposé par Monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la soumission de Aéro-Feu pour l'achat de 4 boyaux d'arrosage pour la patinoire au coût total de 580\$ plus taxes.

Que le coordonnateur en loisirs soit mandaté à installer des crochets au centre des loisirs pour le séchage des boyaux afin de les conserver en bon état.

2010-01-25.9.3 Convention de subvention dans le cadre du programmeSIMB@

Accusé réception de la convention relativement au programme Simb@, servant à informatiser notre bibliothèque municipale. Également, une facture au montant de 338.63\$ taxes incluses pour l'installation du logiciel Multilis. La subvention ne couvre pas les frais concernant le coût annuel d'utilisation et soutien au logiciel Multilis, qui sont de 0.30\$ par habitant, ni les cartes plastifiées qui sont de 0.24\$ la carte.

Il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la convention de subvention dans le cadre des programmes Simb@ pour la bibliothèque municipale de Cacouna ;

Que Madame Ghislaine Daris, mairesse et Madame Madeleine Lévesque dir. gén. & sec. trés. soient autorisées à signer la convention pour la Municipalité de Cacouna.

Que le conseil accepte de payer la facture de 300.00\$ + taxes pour l'installation du logiciel Multilis dans le cadre du programme Simb@.

INFORMATIONS

Madame Ghislaine Daris informe la population qu'une rencontre a eu lieu avec la Ville de Rivière-du-Loup dans le dossier aqueduc rue du Patrimoine Ouest et que le conseil municipal a reçu la visite de Monsieur Jean D'Amour.

AFFAIRES NOUVELLES

2010-01-26.13.1 Dépôt à terme - Loisirs

Un dépôt à terme au montant de 5 610.10\$ sera échu le 18 janvier 2010.

Il est proposé par Monsieur André Guay
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil renouvelle le dépôt à terme de 5610.10\$, du compte des Loisirs Kakou échéant le 18 janvier 2010, échangeable en tout temps au taux de 0.2%.

13.2 PG Govern

Ce point est reporté à une prochaine séance et le conseil demande à Madame Madeleine Lévesque dir. gén. & sec. trés. de contacter PG Govern afin de négocier le contrat d'entretien du logiciel comptable.

2010-01-27.13.3 Embauche pompier

Considérant que la municipalité a à son actif plusieurs pompiers;

Considérant que ce sont tous des pompiers volontaires;

Considérant que plusieurs pompiers ne sont pas disponibles régulièrement soit pour leur travail ou autres;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont
et résolu unanimement des membres présents

Que le conseil embauche monsieur Jean-François Bérubé comme pompier volontaire aux mêmes conditions que les pompiers embauchés précédemment et que Madame Ghislaine Daris, mairesse et Madame Madeleine Lévesque, dir. gén. & sec. trés. soient autorisées à signer un contrat de travail au nom de la Municipalité de Cacouna.

13.4 Mise en demeure (Égout rue du Patrimoine)

Accusé réception de deux mises en demeure des assurances de Madame Marie-Josée Fortin ainsi que de Monsieur Emmanuel Malenfant et Francine Côté pour les refoulements d'égout dans leur résidence respective suite à l'obstruction par du ciment dans le réseau d'égout.

Copie a été expédié à notre compagnie d'assurance pour suivi.

2010-01-28.13.5 Déneigement de six citernes d'incendie

Considérant le besoin de déneigement de 6 citernes d'incendie;

Considérant que Monsieur Christian Lajoie a effectué de belle façon ce même déneigement au cours de l'année 2008-2009;

Considérant la nouvelle soumission faite par Monsieur Christian Lajoie;

Il est proposé par Monsieur André Guay
et résolu unanimement des membres présents

Que le conseil accepte la soumission de Monsieur Christian Lajoie pour le déneigement de six citernes d'incendie sur la route 291 pour un coût total de 950.00\$ pour la saison hivernale 2009-2010.

2010-01-29.15 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 20h30 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeleine Lévesque, dir. gén. & sec.trés.

Ghislaine Daris, mairesse
